

TYPLOGIE DE LA FRAUDE SOCIALE TRANSFRONTIÈRE SELON LE CHAMP ET LA NATURE DES PRESTATIONS

Champ de la fraude

<i>Prestations</i>	<i>Champ de la fraude</i>		
	État civil	Résidence	Ressources
Maladie	– fraude documentaire pour l'utilisation de la carte Vitale	- erreur ou fraude ayant une incidence directe sur la prise en charge de la couverture maladie en application des textes internationaux (règles de coordination communautaires et des conventions bilatérales) – erreur ou fraude ayant une incidence directe sur le droit à la CMU Non communication du <u>changement de résidence</u>	- dissimulation ou sous-déclaration de revenus pour l'éligibilité à la CMU : spécialement : dissimulation de revenus de source étrangère – cumul entre exercice d'un emploi dans un État et le bénéfice de prestations en espèces dans un autre État
Prestations familiales	– fraude documentaire : état civil des enfants, liens familiaux – composition de la famille	- fraude concernant la résidence en France de l'allocataire – fraude concernant la résidence en France des enfants	- non déclaration ou sous-déclaration de revenus perçus dans l'autre État – non déclaration d'activités exercées dans l'autre État - cumul illicite de prestations dans <u>les deux États</u>
Assurance vieillesse	Non communication du décès - perception frauduleuse des prestations par l'entourage	Perception frauduleuse d'avantages de vieillesse non contributifs liés à la résidence en France (non communication du changement de résidence)	– Dissimulation de revenus en provenance de l'étranger pour l'octroi de prestations sous conditions de ressources – cumul non déclaré emploi /retraite dans les deux États

<i>Prestations</i>	<i>Champ de la fraude</i>		
	<i>État civil</i>	<i>Résidence</i>	<i>Ressources</i>
Assistance sociale (dans le champ de l'accord franco-tchèque)	fraude documentaire	déclaration frauduleuse	Dissimulation de ressources dans l'autre État pour l'éligibilité au RMI
Maladie	- fausse déclaration de maladie : demande de remboursement de soins non dispensés dans l'autre État		

TYPOLOGIE DE LA FRAUDE SOCIALE LIÉE À L'AFFILIATION

	Fraude touchant l'entreprise	Fraude touchant le statut social
Salariés (<i>détachement</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - absence ou disparition du lien entre l'entreprise détachante et le salarié détaché - détachement en cascade du salarié auprès de donneurs d'ordres successifs - défaut d'activité réelle de l'entreprise détachante ; activité de pure gestion dans l'État d'établissement <p>Le salarié doit être affilié dans l'État d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - requalification nécessaire en exercice salarié d'une activité exercée sous le couvert d'un statut d'indépendant <p>Le travailleur doit être affilié à un régime de salariés dans l'État d'exercice de l'activité</p>
Travailleurs indépendants	<ul style="list-style-type: none"> - fraude à l'établissement : absence de moyens permettant l'exercice normal de l'activité indépendante dans l'État censé être celui de l'occupation habituelle. Le TI doit être affilié dans l'État d'activité 	